

RÈGLEMENT DU CONCOURS

À Paris pour le 85^e anniversaire du MNBAQ

Le concours ***À Paris pour le 85^e anniversaire du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)*** se déroule du jeudi 1^{er} mars au dimanche 23 septembre 2018 et est organisé en marge des festivités du 85^e anniversaire du MNBAQ.

1. MODES DE PARTICIPATION

Toute personne qui devient membre du MNBAQ ou qui renouvelle son abonnement au MBAQ entre le 1^{er} mars au 23 septembre 2018 est automatiquement admissible à participer au concours.

Toutes les catégories d'abonnement sont éligibles au concours.

Le gagnant sera sélectionné aléatoirement par tirage au sort numérique parmi les numéros des abonnements et renouvellements d'abonnements au MNBAQ entre le 1^{er} mars et le 23 septembre 2018.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence en date de leur participation au concours.

Les administrateurs, dirigeants et employés du MNBAQ, de la Fondation du MNBAQ, d'Air Canada et leurs agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Le mardi 25 septembre 2018 à 14 h (HNE), la responsable de la publicité du MNBAQ effectuera le tirage.

La personne gagnante devra réclamer son prix dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la date où elle aura été rejointe la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si le gagnant ne peut être joint dans les quinze (15) jours suivant le tirage, un autre tirage aura lieu.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Voyage de 5 jours à Paris à l'hôtel Concorde Montparnasse.

Le voyage comprend :

- Deux (2) billets Air Canada aller-retour en classe économique entre le Canada et Paris, France;
- Cinq (5) nuits en chambre double classique avec petits déjeuners buffets à l'hôtel Concorde Montparnasse;
- Les transferts aller-retour de l'aéroport de Paris à l'hôtel Concorde Montparnasse et de l'hôtel Concorde Montparnasse à l'aéroport de Paris en voiture privée avec chauffeur;
- Une (1) carte nominative Paris musées et expositions pour 2 personnes.

Le voyage attribué est pour 2 personnes, pour une valeur approximative de 10 000 \$.

Conditions générales – Billets d'avion Air Canada

- Les voyages sont permis uniquement à bord de vols réguliers exploités par Air Canada, Air Canada Rouge ou les transporteurs d'Air Canada Express (non valables pour les vols des transporteurs Star Alliance, ni pour les vols à code multiple);
- Les voyages doivent être réservés et effectués entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019 et sont sous réserve des disponibilités au moment de la réservation.
- Les périodes d'interdiction de voyage suivantes s'appliquent :
 - du 17 décembre 2018 au 8 janvier 2019
 - du 11 juillet 2019 au 3 septembre 2019
- Il n'est pas permis de modifier les réservations une fois la date du voyage confirmée.
- Aucun mille Aéroplan, ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélisation ne seront accordés pour les vols effectués.
- Les voyageurs ont la responsabilité de:
 - acquitter tous les coûts qui ne sont pas expressément décrits aux présentes, y compris, sans s'y limiter, les taxes aéroportuaires ou d'appels téléphoniques, les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour toute escale de nuit, les repas et consommations, les frais de service, les repas à bord, les divertissements et les frais liés aux bagages enregistrés;

- assumer les frais engagés entre leur domicile et le point de départ puisque le voyage aérien débute et se termine à ce point de départ;
 - souscrire une assurance voyage personnelle suffisante avant leur départ, s'ils le désirent ou en ont besoin;
 - se munir de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, et se conformer aux règles de douane et d'immigration.
- Les billets émis sous ce code promotionnel ne peuvent pas être vendus, monnayés, cédés, ni remboursés s'ils ne sont pas utilisés. Ils doivent être acceptés tel quel, sans possibilité de substitution, de modification ou de prolongation.
 - L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise.
 - Les utilisateurs de codes promotionnels peuvent être tenus responsables auprès d'Air Canada du non-respect des restrictions et des conditions de voyage applicables à leurs billets ou d'utilisation frauduleuse de ces billets.

Conditions générales - Hébergement, transferts et autre

- L'hébergement et les transferts doivent être réservés et effectués **entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019**, et sont sous réserve des disponibilités au moment de la réservation.
- Les périodes d'interdiction suivantes s'appliquent :
 - Du 1^{er} au 14 octobre 2018
 - Du 21 au 25 octobre 2018
- Une fois l'hébergement réservé, la politique d'annulation ou de non-présentation requiert un avis de 14 jours précédant la date d'arrivée originale.
- Les voyageurs ont la responsabilité de payer une taxe d'hébergement locale sur place de 2,48 euros par personne, par jour.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le gagnant et la personne l'accompagnant devront obtenir à leurs frais tous les documents requis pour voyager, le cas échéant.

Le gagnant ou la personne l'accompagnant devra également fournir une carte de crédit valide d'une compagnie émettrice reconnue lors de l'inscription à l'hôtel afin de couvrir les frais supplémentaires.

Dans l'éventualité où le gagnant et la personne l'accompagnant ne posséderaient pas les documents nécessaires pour voyager, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourra être effectué.

En cas d'imprévu ou de capacité insuffisante, le voyageur se réserve le droit de modifier les dates de voyage, après en avoir discuté avec le gagnant.

Le voyage n'inclut pas les frais de contribution au fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages québécois. Les dates de naissance et numéros de passeport peuvent être exigés au moment de la réservation. Les passeports doivent être valides pour une période excédant de six (6) mois la date de retour prévue au Canada. Des citoyens canadiens nés dans certains pays peuvent avoir besoin d'un visa en plus de leur passeport valide. Une carte de résident permanent est exigée pour les résidents permanents et les immigrants reçus qui ne sont pas citoyens canadiens. Aucun changement ne peut être apporté à la réservation dès l'ouverture du dossier avec le fournisseur.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 6.1 Pour être déclarée gagnante, la personne désignée doit être devenue Membre du MNBAQ ou avoir renouvelé son abonnement au MNBAQ entre le 1^{er} mars et le 23 septembre 2018 et répondre aux conditions d'admissibilité.
- 6.2 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 6.3 Toute partie inutilisée du prix devient la propriété des commanditaires du concours. Sous réserve d'une disposition contraire du présent *Règlement du concours*, toutes les réservations sont régies par les modalités et conditions de chacun des éléments respectifs du prix.
- 6.4 Le gagnant ou la gagnante doit signer un document dégageant les employés du MNBAQ, d'Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 6.5 La personne gagnante du prix ainsi que la personne qui l'accompagne doivent consentir, si requis, à ce que leur nom et/ou leur image, notamment leur photo et/ou leur voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 6.6 La personne accompagnant la personne gagnante du prix doit signer un document dégageant le MNBAQ, Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant du prix remis au gagnant ou de son utilisation.
- 6.7 Le refus d'accepter le prix libère le MNBAQ, Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.

- 6.8 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit dans le présent *Règlement du concours*, le MNBAQ, Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, par un ou des prix d'une valeur approximative équivalente.
- 6.9 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 6.10 Le MNBAQ, Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité pour pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, pertes ou vols de données informatiques, bris de logiciel ou matériel informatique, pertes de courriers, appels frauduleux ou autres erreurs.
- 6.11 Le MNBAQ, Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 6.12 La participation au concours comporte l'acceptation du présent *Règlement du concours*, dont le MNBAQ se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 6.13 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale et de courriel, âge et numéros de téléphone sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants. En fournissant ces renseignements, le participant consent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 6.14 Le *Règlement du concours* est disponible sur demande au Musée national des beaux-arts du Québec, sur le site Internet du Musée (mnbaq.org).

Musée national des beaux-arts du Québec

Ce mercredi 21 février 2018